

DÉPARTEMENT  
DE LA MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE SÉZANNE

ARRONDISSEMENT  
D'ÉPERNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 16 mars 2023

.....

L'an deux mil vingt-trois, le 16 mars à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal de Sézanne s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Sacha HEWAK, Maire, en vertu d'une convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 9 mars 2023.

Etaient présents : Mme CABARTIER, M. AGRAPART, Mme LEPONT, M. THUILLIER, M. LAJOINIE, M. MILLOT, Mme BARCELO, M. BACHELIER, M. PERRIN, Mme DANTON-GALLOT, Mme BLED, Mme CHARPENTIER, Mme DE SOUSA, M. LOUIS, Mme BASSELIER, M. DE ALMEIDA, M. LÉGLANTIER, M. ADNOT, Mme GUERITTE et M. ODUNCU.

Etaient absents et excusés : M. GERLOT, M. MONTIER, Mme DA SILVA, Mme LEMAIRE, M. QUINCHE et Mme PICOT. M. GERLOT, Mme DA SILVA et Mme LEMAIRE ayant respectivement donné pouvoir à Mme GUERITTE, Mme CHARPENTIER et M. LOUIS

Mme Karine CABARTIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Séismes en Turquie et Syrie – Subventions exceptionnelles

SV/N° 2023 - 03 – 02

M. Daniel Millot, Conseiller Municipal, expose que, suite aux séismes répétitifs qui ont dévasté une zone de plus de 20 000 km<sup>2</sup>, la Turquie et la Syrie doivent faire face à une véritable tragédie humaine (plus de 52 000 personnes ont perdu la vie, plus de 105 000 personnes sont blessées et au moins 14 millions d'autres personnes sont affectées par cette catastrophe).

Il est proposé au Conseil Municipal de participer à l'élan national de solidarité en apportant une contribution financière aux organismes qui mènent des actions humanitaires sur le terrain, en complémentarité de l'aide internationale.

Ainsi, une subvention pourrait être accordée à chacun des 3 organismes dont les actions sont soutenues par l'Association des Maires de France (AMF).

Après examen en réunion privée des commissions, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Article unique – décide d'accorder les subventions exceptionnelles suivantes :

- 1 700 € à l'ONG française ACTED, dont l'AMF est partenaire et qui est présente dans la région. Ses opérations visent à apporter une aide humanitaire d'urgence dans les deux pays, par l'apport de repas chauds, d'eau et de kits d'abris d'urgence, et en Syrie par l'approvisionnement en eau et en électricité.

En exercice : 27  
Présents : 21  
Pouvoirs : 3  
Pour : 24  
Contre :  
Abstentions :

- 1 700 € à Cités Unies France pour la réhabilitation des collectivités ayant subi d'importants dégâts matériels
  
- 1 700 € au FACECO « Turquie – Syrie », fonds de concours du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, qui permet aux collectivités territoriales françaises d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires.

Pour extrait certifié conforme.

Signé :  
Le Maire,  
Sacha HEWAK